

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives d'intégration.

Avis de la Chambre des Métiers

Par sa lettre du 16 novembre 2010, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de règlement grand-ducal repris sous rubrique.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet de définir l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives d'intégration introduites par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg et rendues obligatoires pour toutes les communes, indépendamment du nombre et de la composition de leurs résidents. Elles sont chargées du vivre ensemble de tous les résidents de la commune et plus particulièrement des intérêts des résidents de nationalité étrangère.

La Chambre des Métiers n'a pas de remarques particulières à formuler et peut donc marquer son accord au projet de règlement grand-ducal lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 7 janvier 2011

Pour la Chambre des Métiers

(s.) Paul ENSCH
Directeur

(s.) Roland KUHN
Président